



## Simplification de la transmission électronique pour vos clients

Chose demandée, chose due ! Les clients peuvent désormais profiter d'une expérience de transmission électronique rehaussée, facilitant plus que jamais la réception de leurs polices par voie électronique.

### Ce que vous devez savoir

- Les clients qui optent pour la transmission électronique<sup>1</sup> ne sont plus tenus de créer un compte Assurance en ligne pour que leur police soit considérée comme livrée. Les polices sont maintenant considérées comme livrées dès que vous les envoyez par voie électronique à votre client.
- Les rappels automatiques par courriel invitant les clients à s'inscrire à Assurance en ligne ont été supprimés. Les clients auront toujours la possibilité de créer un compte s'ils le souhaitent.
- Le passage automatique à la livraison de documents papier si un client ne s'est pas inscrit à Assurance en ligne a été supprimé. Toutes les propositions électroniques ont été mises à jour afin de ne plus mentionner l'inscription obligatoire à Assurance en ligne.

### Ce que vous devez faire

Vous continuerez de recevoir un courriel confirmant l'approbation du contrat de votre client. Une fois reçue, envoyez le contrat approuvé à votre client, car la police n'est pas considérée comme livrée tant qu'elle ne lui a pas été communiquée. Une [grille de courriel facultative](#) est disponible pour lui faire parvenir le contrat.

L'inscription à Assurance en ligne n'est pas obligatoire. Cependant, l'ouverture d'un compte permet aux clients de regrouper, de consulter et de conserver toutes leurs polices dans un endroit sûr et sécurisé.

### Ressources pour les conseillers

Recherchez les ressources suivantes à la section relative à la transmission électronique de la [page des outils numériques](#) dans le Centre des ressources des ventes :

- [Transmission électronique – Survol \(vidéo mise à jour\)](#)
- [FAQ](#)
- [Transmission électronique d'un contrat d'assurance de personnes](#)
- [Consentement à la transmission électronique du contrat](#)

<sup>1</sup> La transmission électronique n'est pas offerte pour la Série Fondamentale®, l'Établissement standard garanti®, l'offre aux étudiants en médecine, l'offre aux étudiants en génie, les échanges et les transformations. Consultez la [FAQ](#) pour obtenir la liste complète des produits inclus.

## Des questions ?

Veillez communiquer avec votre bureau régional de RBC Assurances® au 1 866 235-4332.

Compagnie d'assurance vie RBC.

® / <sup>MC</sup> Marques de commerce de Banque Royale du Canada, utilisées sous licence.

[Protection des renseignements personnels et Sécurité](#) | [Nous joindre](#) | [Nouvelles de RBC Assurances](#)